

## Les chômeurs davantage contrôlés

À PARTIR d'août, Pôle emploi prévoit de généraliser ses équipes de contrôle de la recherche d'emploi des chômeurs. La généralisation s'étalera jusqu'en octobre et un « séminaire de lancement » se tiendra en septembre. Dans ce document communiqué aux syndicats, Pôle emploi « propose » d'affecter 200 postes à ses futures équipes de contrôle, répartis par régions selon le nombre de demandeurs d'emploi : leur nombre serait de 2 dans le Limousin, en Corse et en Guadeloupe, de 33 en Ile-de-France. « Tous les demandeurs d'emploi sont susceptibles d'être contrôlés », de manière « ciblée », « aléatoire » ou à la suite d'un signalement. Le chômeur concerné doit être « informé » du contrôle. En cas de radiation, il pourra introduire un « recours » auprès du directeur d'agence puis devant le tribunal administratif et/ou le médiateur de Pôle emploi. Des équipes de contrôle ont déjà été testées entre juin 2013 et mars 2014 dans trois régions.

C.G.

## En bref

■ **RÉDUIRE LE COÛT** de la politique du logement, un choix corrélien pour le gouvernement. Face à la levée de boucliers, Michel Sapin a tempéré hier son discours, jugeant que « la très grande majorité » des fonds consacrés par l'Etat au secteur était « indispensable ». Le gouvernement n'a « pas l'intention de modifier les aides personnalisées au logement (APL) pour les étudiants », a-t-il ajouté, les jugeant « fondamentales pour beaucoup de familles ».

■ **LA GRÈCE**, figée dans l'attente d'un accord, retombe en récession économique. Cette situation rend urgente une entente entre le gouvernement et les créanciers. En repli de 0,2 % au premier trimestre, le PIB baisse pour le deuxième trimestre consécutif après une contraction de 0,4 % pendant les trois derniers mois de 2014.

■ **VENDREDI**

DANS

le Parisien

MAGAZINE

## La fuite des cerveaux : pas si grave



(Olivier Culmann/Tendance Floue.)

- Les vrais chiffres pour la France et les autres pays français
- L'enjeu : faciliter le retour dans l'Hexagone

# Les villes serrent la ceinture aux transports publics

## MOBILITÉ.

 Discrètement, de plus en plus de collectivités, confrontées à des restrictions budgétaires, réduisent leur offre de bus, de tram ou de métro.

### « Dans 90 % des appels d'offres de cette année, on nous demande de faire des économies »

Frédéric Baverz, directeur de Keolis

Chambéry, énumère Jean Svardière, vice-président de la Fnaut. Après vingt ans de progression constante des transports publics, on assiste maintenant à une régression. Et ce n'est que le début. Que ce soit chez des villes de gauche ou de droite, on s'attend à ce que ce mouvement s'amplifie. » Pas vraiment une surprise. La crise écono-

mique est passée par là. « Pour la première fois, les dotations de l'Etat ont vraiment baissé, constate Frédéric Baverz, directeur général de Keolis, le leader du marché du transport urbain en France, avec 91 villes desservies. Et, en trois ans, la TVA est passée de 5,5 % à 10 % dans les transports. Une hausse souvent absorbée par les collectivités. » A cela il faut ajouter une érosion du versement transport.

« Cela contribue à la pollution, des embouteillages, égrène Jean Svardière. Quand on sait que la France organise en fin d'année la 21<sup>e</sup> conférence sur le climat, ça laisse perplexe. Au final, c'est l'usager qui n'a pas les moyens d'avoir une voiture, soit 25 % des ménages, qui trinque. C'est d'autant plus scandaleux que cette diminution de l'offre de transport public se fait de manière

jours plus de transports. Mais 2015 marque une rupture. Dans 90 % des appels d'offres de cette année, on nous demande de faire des économies. »

La tendance inquiète. « On est en train de faire un état des lieux parmi nos adhérents, reconnaît Roland Ries, premier vice-président du Gart (Groupement des autorités responsables de transport) et sur-tout maire PS de Strasbourg. Quand le transport public recule, c'est la voiture qui progresse. » Et avec elle toutes les nuisances.

« Cette diminution de l'offre de transport public se fait de manière



Metz (Moselle). La ville fait partie d'une vingtaine de collectivités où la fréquence des passages a été diminuée selon la Fédération nationale des associations d'usagers des transports. (Photo:QR/Est républicain/Alexandre Marchi)

V.V.

## Chez SFR, la « méthode Drahi » fait grincer

SI LES BÉNÉFICES sont de retour chez l'opérateur de téléphonie Numéricable-SFR, la CGT a déploré, hier, les conditions de cette embellie. Mardi, Numéricable-SFR se félicitait d'avoir renoué avec les bénéfices au premier trimestre 2015. Pas de quoi se réjouir selon la CGT : ce retour aux bénéfices s'accompagne d'une baisse du chiffre d'affaires (- 4,6 %) et du nombre de clients (- 2,1 %). Mais aussi de nouvelles méthodes de management dénoncées par le syndicat.

Accompagnée de la CFDT et de l'Unsa, la CGT a d'ailleurs lancé un appel à la grève pour lundi prochain pour défendre à la fois les salariés et les fournisseurs de Numéricable-SFR. Ces derniers sont

particulièrement inquiets. Depuis la fusion entre les deux groupes en novembre 2014, beaucoup d'entre eux accusent SFR de ne pas honorer le paiement de ses factures. Un premier accord a été passé entre le groupe de Patrick Drahi et le Syntec numérique (syndicat des entreprises du numérique) sous l'égide du médiateur interentreprises. L'opérateur s'est engagé, à la fin du mois d'avril, à régler toutes ses dettes. « Dans combien de temps ? Je ne serais pas étonné que cela traîne un peu pour obtenir encore des réductions sur les contrats », affirme Damien

### Prestataires conduits à la fermeture ou à la délocalisation selon la CGT

Bornerand, délégué syndical CGT de SFR. Très endetté à cause du montage financier mis en place pour racheter l'opérateur, le nouveau propriétaire de Numéricable cherche en effet à réorganiser l'opérateur et à diminuer ses coûts de fonctionnement. Selon le syndicat, la recherche forcée d'économies conduirait les prestataires à la fermeture ou à la délocalisation. Dans certaines entreprises, comme le centre d'appels Sitel France, plus de 1 000 postes seraient menacés selon la CGT. Autre sujet d'inquiétude pour le syndicat, l'emploi au sein même de

SFR. Si un accord de garantie de l'emploi a été signé par Patrick Drahi lors de l'acquisition de l'opérateur, 250 personnes (en CDI, CDD ou alternance) ont démissionné entre novembre et avril, selon les chiffres du syndicat, qui dénonce le non-remplacement de ces postes vacants. Des départs qui s'expliqueraient notamment par la forte pression due à la réorganisation. Après les révélations du « Canard enchaîné » sur l'ouverture d'un centre d'appels à Madagascar, la crainte des délocalisations agite aussi le syndicat, qui évoque un autre projet au Portugal. Sollicité par notre journal, SFR n'a pas souhaité réagir.

PHILIPPINE ROBERT

### Des billets plus chers ?

Quand les collectivités n'ont pas d'argent... les opérateurs ont des idées. « Plutôt que de supporter une ligne de bus, on fait preuve d'imagination pour assurer la même qualité de service à moindre coût », confie Frédéric Baverz, directeur général de Keolis. Ainsi, à Rennes, la collectivité s'est organisée avec les administrations et les établissements scolaires pour modifier de quelques minutes les horaires de bureau et ceux des cours. Objectif : étaler la période de pointe. Au final, deux rames de métro ont été économisées. Si le millefeuille administratif est bien

il faut développer des synergies entre les lignes de bus communales, départementales et régionales, détaille Frédéric Baverz. Parfois, certaines effectuent le même trajet. » Autre mesure de bon sens, l'achat groupé. Ainsi, Brest et Dijon ont acheté en commun leurs tramways. Economies engendrées : 15 %. Bref, selon le directeur général de Keolis, environ 5 % à 10 % d'économies peuvent être trouvées avec un peu de créativité. Toutefois, la mesure qui a les faveurs des opérateurs... c'est l'augmentation du prix des tickets. « Il y a vingt ans, l'usager payait 55 % de la recette ; aujourd'hui, c'est 31,7 %. C'est trop peu, estime Frédéric Baverz. A euro constant, tous les services, l'eau, le gaz, l'électricité ont augmenté, sauf le transport. Les usagers doivent payer au moins 50 % du prix du ticket. »

1